

le développement de sa thèse; que nous avons énoncée, à savoir: que c'était au Conseil de surveillance, et non à M. Pérot, gérant de la Société, qu'il incombait de vérifier les écritures de la succursale d'Armentières. Il en déduit que si ces vérifications n'ont point été faites, la responsabilité en revient aux membres du Conseil, et non à son gérant.

De là l'appel en garantie que celui-ci a exercé contre le Conseil de surveillance. M^e Coquelle a terminé sa plaidoirie vers 6 heures. Le tribunal a continué l'affaire à mardi prochain, pour la plaidoirie de M^e Oignon dans l'intérêt du Conseil de surveillance.

Viendront ensuite les répliques.

On lit dans la *Traité Français*: « Nous recevons une nouvelle qui impressionnera douloureusement un grand nombre de nos lecteurs. Le général Benito de los Bajos y Pacheco vient de mourir à Madrid après une assez courte maladie dont rien ne faisait prévoir le triste dénouement. »

Le général Pacheco était bien connu à Lille où il avait été interné à la suite des tentatives du comte de Montemolin. Il avait pris une part active aux guerres et aux soulèvements carlistes en Espagne. Il était presque enfant lorsqu'il se joignit en 1834 aux défenseurs de la monarchie légitime. A Lille tous ceux qui avaient pu apprécier ses hautes qualités et la loyauté de son caractère étaient restés ses amis. Modèle d'honneur, de dévouement et de fidélité à la cause du droit, il avait sacrifié pour elle son repos et sa fortune et le bonheur de vivre dans sa patrie qu'il aimait passionnément. M. le duc de Madrid vient de perdre en lui un de ses amis les plus sûrs. »

CONCOURS HIPPIQUE. — La foule se porte toujours au concours hippique vers 4 heures, parce qu'elle sait que tous les jours à cette heure il y a un spectacle nouveau. Hier c'était les trotteurs et aujourd'hui la course de la coupe.

Voici les noms des vainqueurs des prix des sous-officiers, ainsi que des trois prix des chevaux entiers de 3 ans.

1^{er} prix, n° 45, à M. Benoit.
2^e prix, n° 82, à M. le duc de Vicence.
Prime de 200 fr., n° 17, à M. Dijol.
1^{re} section. — Cavalerie de ligne.
1^{er} prix, *Callie*, montée par M. Balenzi, maréchal-des-logis, 13 dragons.
2^e prix, *Cerise*, montée par M. Wagner, maréchal-des-logis, 3^e dragons.
3^e prix, *Verron* monté par M. Comté, maréchal-des-logis, 3^e dragons.
Et un cheval *Janséniste* montée par M. de Cayrol.
2^e section. — Cavalerie légère.
1^{er} prix, *Cabale*, montée par M. Leclercq, maréchal-des-logis, 19^e chasseurs.
2^e prix, *Balade*, montée par M. Michel, maréchal-des-logis, 18^e chasseurs.
3^e prix, *Vallée*, montée par M. Didier, maréchal-des-logis, 18^e chasseurs.

L'obligation n° 31,923, sortie au 3^e tirage de l'Emprunt Roubaix-Tourcoing, le 1^{er} février 1878, a été amortie par 1,000 francs. La personne qui la possédait à la date du tirage est priée de s'adresser à M. A. Poirou, jeune, rue Grasset, 1, à Nantes (Loire-Inférieure).

Un vol assez important a été commis la semaine dernière, dans une baraque de briquetier, à Hondeghin. C'est pendant la nuit que le voleur a opéré. Les briquetiers au nombre de sept, dormaient profondément sur un lit assez étroit, sous lequel ils avaient placé leurs vêtements; la porte de la baraque n'était pas fermée — qu'a-t-on à craindre quand on est sept! les quatre fils Aymon qui étaient, trois de moins n'avaient déjà peur de personne. Or, c'est de cette tranquillité profonde et de ce sommeil plus profond encore, dont notre malfaiteur a profité. Il s'est introduit, à fait une ruelle complète des habits placés sous le lit et s'est retiré on ne sait où. — Il n'est pas probable que se soit un voleur qui ait agi.

De sorte, que le matin, nos dormeurs se réveillant furent mis dans une singulière position. Plus d'habits! Pas une culotte pour sept! Cependant des camarades finirent par leur venir en aide.

Le voleur reste inconnu.

Jeudi, vers deux heures, le concours régional a failli être le théâtre d'un grand malheur.

Une seule personne, M. Manech, conseiller à la Cour d'Amiens, a été blessée d'une manière assez grave. L'arc-de-triomphe, d'une hauteur de plus de dix mètres, qui se trouve du côté du jardin, a été emporté par un coup de vent. Heureusement que peu de monde passait en ce moment. Une marchande de programme a été retirée saine et sauve de dessous les débris.

Il est évident que la construction laissait à désirer. Le vent qui avait de la prise en hauteur, a facilement renversé l'échafaudage, dont les madriers de soutènement entraînaient de peine de 45 centimètres dans le sol.

Le malheur aurait pu être bien plus grand.

Le rôle de l'audience qu'a tenue, hier, le tribunal de simple police, se composait de soixante-huit affaires. En voici la nomenclature:

Défait de balayage 7
Outrage à la morale publique 7
Abandon de voiture sur la voie publique 3
Circulation en costumes carnavalesques 6
Cabarets ouverts après l'heure 2
Consommateurs trouvés au cabaret après 4
Refus de peser la marchandise vendue 1
Rixe sur la voie publique 4
Violences légères 4
Tapage nocturne 4
Tapage 4
Yvresse 8
Mauvais traitements à un cheval 8
Le tribunal a infligé aux contrevenants 23 jours de prison et 160 francs d'amende.

Dans la nuit du 26 au 27, on a tenté de mettre le feu à la ferme de D. Delattre, cultivateur à Henin. Le matin on a trouvé sous la toiture d'un hangar de la paille consumée. La toiture est faite en paille d'avoine qui brûle moins facilement que celle de blé, et c'est à cette circonstance que l'on doit de n'avoir pas eu un sinistre à déplorer. L'auteur de ce crime est, dit-on, connu.

En vertu d'un mandat d'extradition, la gendarmerie française a remis hier, Aloysius Haeynck, entre les mains des autorités belges. Aloysius est bruxellois âgé de 36 ans. Il vient de Paris, où plutôt de Mazas où il a subi un emprisonnement d'un an pour vol. On le réclame en Belgique, à cause de 2 ans de prison qu'il a évités en se sauvant en France, à la suite d'un vol commis à Furnes.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE
31 Mai 1867. — Le Conseil municipal nomme une députation composée de MM. Constantin Descat, Louis Voreux et Pierre Cateau, à l'effet de solliciter l'emprunt de d'ingener faire une visite à Roubaix. On sait que l'emprunt et l'impératrice vinrent en effet visiter Roubaix, le 29 mai 1867.

Dans la même séance, le Conseil émet le vœu qu'un tribunal de commerce soit créé à Rou-

baix. (Rapport du Maire sur l'Administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix. Année 1867. T. 11.)

— VALBENCIENNES. — Mercredi, à Valenciennes, un jeune enfant, H. Druenne, jouait sur le balcon d'une maison, rue Salle-Comte; les barreaux de ce balcon se trouvant à une assez grande distance l'un de l'autre, l'enfant y passa la tête, et tomba dans la cour, sur le pavé, d'une hauteur de 6 mètres environ. Quand on le releva, tout soin était inutile; le pauvre petit expira quatre heures après.

— SAINT-OMER. — Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros l'accident de la rue St-Berlin, qui a entraîné la mort d'un malheureux ouvrier couvreur.

La cause de cet accident était le mauvais état dans lequel se trouvait l'échelle dont il s'était servi. — Le patron responsable de ce fait a été poursuivi devant la police correctionnelle et condamné à l'audience d'hier, à 15 jours de prison et 50 francs d'amende.

La responsabilité des maîtres envers les ouvriers est grande; à eux donc de veiller à ce que les instruments qu'ils leur mettent dans les mains soient toujours en excellent état, afin d'éviter des accidents aussi déplorables.

— ROUBAIX. — Le 27 mai, les nommés Clément et Israël, tous deux ouvriers maçons, étaient montés à une hauteur de 28 à 30 mètres sur la cheminée d'une usine en construction appartenant à M. Sauziou; malgré l'ordre qui leur avait été donné de ne pas y monter. Tout-à-coup la cheminée s'est effaissée sur elle-même, sans causer beaucoup de dégâts. Malheureusement les ouvriers sont tombés, et dans leur chute, l'un, le sieur Israël, a été blessé mortellement; il a eu la cuisse gauche cassée et plusieurs blessures graves; l'autre, le sieur Clément, n'a reçu que des contusions sans gravité.

— BOULOGNE. — Hier, vendredi matin, à quatre heures, on a trouvé à bord du bateau de pêche n° 1285, de Boulogne, un homme étendu sur le pont de ce bateau et ne donnant plus aucun signe de vie.

On suppose que cet homme qui s'adonnait à la boisson sera descendu pour se reposer à bord de ce bateau, bien qu'il ne fit pas partie de l'équipage.

Il aurait succombé à une congestion causée par le froid.

Il se nomme L..., âgé de 27 ans, né à Etaples. Il devait se marier très-prochainement.

— CALAIS. — Le prince Arthur, d'Angleterre, duc de Connaught et sa jeune épouse se sont embarqués hier matin, vendredi, à 1 h. 45, sur leur bateau spécial. Ils reviennent de leur voyage de noces.

— Le prince de Galles est arrivé à Calais par bateau spécial ce matin, samedi, à une heure. Le prince se rend à Paris. Il est monté dans le salon de la duchesse d'Edimbourg qui a été ajouté à l'express de 1 h. 20.

— L'Institutur-adjoint de Saint-Souplet (Nord), M. B..., a comparu le samedi 15 mars devant le tribunal correctionnel de Cambrai, sous l'inculpation de violences et sévices exercés envers plusieurs enfants de la petite classe. De nombreux témoins ont été entendus.

Le tribunal a rendu un jugement qui condamne B... à 100 fr. d'amende.

Etat-Civil de Roubaix.
— DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 29 mai.
Marie Lecomte, rue de Bayeve, — François Haeck, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 6. — Joseph Berbe, rue de la Barbe d'Or, 31. — Blanche Osmann, rue du Grand-Chemin, 15. — Julien D'helt, rue des Longues-Haies, 491. — Jeannette Paulin, rue des Agnes, cour Delfortrie, 3. — Anthele Pollet, rue Decressin, cour Behague, 6.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 mai.
Marie Decambre, 34 ans, menuisier, rue de la Redoute, 419. — Camille Seneu, 23 ans, rue de la Chaussée, 8. — Florentin Delebecq, 80 ans, place Chapal. — Pierre Rogé, 4 ans, rue du Nouveau-Monde, cour Willo, 17. — Marie Fremaux, 76 ans, Grande-Rue, 17.

Etat-Civil de Tourcoing
— DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 29 mai.
Palmire Lambaere, Croix-Rouge. — Pierre Castel, rue des Parvenus.
— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 mai 1878.
Melchior Dieudonné, 65 ans, veuf de Maria Blanche, rue des Poutraux.

MARIAGES du 28 mai. — Emile Tricot, 34 ans, garçon de magasin et Anne Poissonnier, 36 ans, marchande. — Clément Ducoulombier, 29 ans, tisserand et Maria Dujardin, 25 ans, déveuse.

Convois funèbres & Obits
Les amis et connaissances de la famille DELLEBECK-DESFONTAINES, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Florentin-Joseph DELLEBECK, ancien membre du conseil municipal de la ville de Roubaix pendant l'espace de 45 ans, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, dans sa 81^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le dimanche 7 juin, à 8 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 2, à 10 heures, en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Ma Campagne, 87.

Les amis et connaissances de la famille FLOREN, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Joseph FLOREN, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, à l'âge de 76 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 7 juin, à 8 heures 1/2, aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 2, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande Rue, 17.

La Société des Amis du Peuple, fera célébrer un OBIT SOLENNEL en l'église paroissiale de Sacré-Cœur, à Roubaix le lundi 2 juin 1878, à 8 heures 1/2, pour le repos des âmes de: Messieurs les membres bienfaiteurs, Julien LAGACHE, fabricant, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1878; Henri PARENT, fabricant de rois, décédé à Roubaix, le 10 juillet 1878; COTTIGNY, ancien notaire, décédé à Roubaix, le 27 septembre 1878, et de Charles TAVERNIER, sociétaire, ouvrier tissand, décédé à Roubaix, le 15 février 1878. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DESOBRY-PETIT, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Jean-Baptiste DESOBRY, décédé à Fiers, le 30 mai 1878, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 2 juin, à 10 heures, en l'église de Fiers. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures, à l'estaminet de la *Planche Epyroy*.

Un OBIT sera chanté le lundi 30 juin, à 9 h. en l'église du Sacré-Cœur, au Sart.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 3 juin 1878, à 10 heures pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Catherine CROUSET, membre du Tiers-Ordre, décédée à Roubaix, le 7 mai 1878, à l'âge de 45 ans et 6 mois. — Les Dames de la Confrérie de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mercredi 4 juin, à 8 heures, en la même église. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 3 juin 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Lucien-Jacques Léonard-Alphonse SAMARCO, décédé à Roubaix, le 7 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 2 juin 1878, à 8 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Victor BLAUWART, décédé à Roubaix, le 25 mai 1878, à l'âge de 49 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DELLEBECK, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Marie-Louise DESVIGNES, veuve de Monsieur Benjamin DELLEBECK, décédée à Roubaix, le 31 mai 1878, dans sa 55^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES qui seront chantées le dimanche 7 juin, à 6 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 2 juin 1878, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemalle, 11.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 2 juin 1878, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph DELLEBECK, époux de Dame Mathilde LELLEBECK, décédé à Roubaix, le 27 avril 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Pétitionnement
POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT
Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi présenté aux Chambres, par le ministre de l'instruction publique:

« Messieurs les députés,
« Les soussignés, alarmés du projet présenté au Parlement par M. le ministre de l'instruction publique, projet menaçant tout à la fois la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement catholique, demandent aux Chambres de le repousser et de rejeter toute proposition qui porterait atteinte au plus sacré des droits du père de famille: à la liberté de l'éducation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne majeure, jouissant des droits civils, a le droit de la signer.

Nous engageons les signataires à bien indiquer leur profession et leur domicile.

Avis important
LÉGALISATION DES SIGNATURES. — Les signatures apposées sur une pétition doivent être légalisées par le Maire, quand deux témoins en attestent l'authenticité.

Belgique
BRUXELLES. — Un horrible assassinat met en émoi tout le quartier qui entoure la place du Grand-Sablon. Une logeuse, Mme Paternotte, a été assassinée. Un jeune ouvrier et le facteur de la poste, Rougier, trouvent le cadavre de cette malheureuse, la tête presque séparée du tronc, ne tenant plus que par un lambeau de chair.

Le mari de la victime, employé chez le duc d'Arenberg, avait pris le café avec elle à midi, et c'est vers quatre heures que le crime fut découvert.

La femme Paternotte a dû être frappée à l'improviste au moyen d'un coupet, espèce de hachette, trouvé sur le poêle.

Plusieurs arrestations ont été faites, entraînées celle du jeune ouvrier Julien J., qui avait appelé le facteur Rougier pour examiner le cadavre; mais il a été remis en liberté quelques heures après.

Les magistrats du parquet et les commissaires de police sont restés sur les lieux du crime, jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Le parquet est sur les traces du coupable.

— DINANT. — On n'a pas perdu le souvenir de l'horrible assassinat de Dolsché, arrondissement de Dinant, au commencement de l'année dernière. Les auteurs de ce crime, qui, pendant plusieurs mois jeta l'épouvante dans l'arrondissement de Dinant, restèrent longtemps inconnus. Ils finirent par tomber sous la main de la justice. Les accusés Schira, Prill et la fille Paridaens ont comparu ces derniers jours devant la Cour d'assises de la province de Namur qui les a condamnés: Schira, à la peine de mort; Marie Paridaens à cinq ans de réclusion, Prill, à quatre ans de prison.

— Un arrêté royal nommé à la Cour d'appel de Bruxelles, M. Baudouin, juge au tribunal de première instance siéant à Tournai.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVIS AUX SOCIÉTÉS
Les Sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et Réglements à la Maison Alfred Reboux, rue Neuve, 171, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

FAITS DIVERS
— L'inventaire des lots non réclamés de la loterie nationale est terminé.

Le nombre de ces lots s'élève, en chiffres ronds, à 7,800. Le domaine va en prendre livraison, et les lots seront mis en vente aux enchères publiques dans quelques jours.

— UN DIAMANT DE GROS CALIBRE. — Le *Standard* de Londres annonce la découverte dans les gisements de l'Afrique méridionale d'un diamant qui ne pèse pas moins de 244 carats. Il est vrai, dit le *Standard* que cette merveilleuse pierre précieuse n'est pas absolument de la plus belle eau, tous les diamants d'Afrique laissant à désirer sous ce rapport, elle est en effet, légèrement jaune, les experts, au jugement desquels elle a été soumise ont déclaré qu'elle n'est ni taillée en brillant avec très peu de déchets, comparativement du moins.

Cela établit naturellement une différence considérable dans la valeur de la pierre. Le Kohinour, en effet a perdu à la taille plus de deux tiers de son poids; il pesait 900 carats; il n'en pèse plus maintenant que

Comme nous le disions hier, le résultat de notre première vente publique de laines a été satisfaisant; les vendeurs de laines ont été heureux et promettent au courtier, M. Dechenaux, un concours plus énergique.

Il y avait beaucoup de monde dans la salle de la bourse et assez bien d'étrangers. Le concours de ces derniers serait plus grand encore à l'avenir, si les ventes se faisaient d'une façon suivie et s'ils trouvaient tel de belles marchandises offertes par des producteurs.

Nous avons entendu émettre le désir qu'on indiquât à l'avenir le nom des vendeurs sur chaque lot.

Le choix des laines était très beau et il y a eu beaucoup d'animation sur cet article. Les prix ont été très avantageux pour les vendeurs, de même que pour les qualités provenant d'agneaux de Buenos-Ayres et d'Australie, de ventres et d'épaulettes. Quelques déchets ont eu aussi des prix favorables.

En résumé, les négociants auraient tout intérêt à vendre par ce moyen les laines de ces qualités, provenant du triage ainsi que les déchets divers. La journée d'hier, à Roubaix, a été confirmée, à cet égard, ce qu'on avait vu la veille à Tourcoing.

Les peignés n'ont donné lieu à aucune affaire à l'exception du mode d'adjudication publique ne paraît pas devoir être adopté pour cette marchandise. Cependant, après la vente, il s'est traité quelques lots; on a aussi cédé des laines qui avaient été retirées pour de petites différences. Si on tient compte des difficultés contre lesquelles on a dû lutter et des ressources trop restreintes mises à la disposition des courtiers, il paraît probable que ce nouveau mode d'affaires s'implantera dans notre centre manufacturier et y offrira des avantages incontestables.

Nous trouvons dans la liste des lauréats du concours régional de Lille, deux de nos concitoyens M. M.

Delporte Bayart, récompensé d'un rappel de médaille d'or pour travaux de statistique agricole et d'économie rurale.

Gadagne, récompensé d'une médaille d'or, pour son casseuse-pierre de brasserie.

Nous avons la douleur d'apprendre que l'état de Mgr Bataille, évêque d'Amiens, ancien doyen de la paroisse St-Jacques à Douai, qui donnait depuis quelques semaines les plus vives inquiétudes, a encore empiré. Une lettre lue dans toutes les églises d'Amiens annonce que le vénérable prélat a reçu jeudi, soir à cinq heures les derniers Sacraments.

Le pétitionnement contre la loi Ferry, dans les deux diocèses de Cambrai et d'Arras, dépasse maintenant 150,000 signatures.

Dans sa séance du 9 mai dernier, le conseil municipal de Tourcoing a été saisi d'une question, peu importante, mais elle-même mais qui n'en a pas moins donné lieu à une discussion très-vive.

Les résultats de cette discussion n'ayant pas été favorables au conseiller qui avait fait un *Propos de Nord* s'en est allé, et un article à ce propos, s'est glissé lundi dans ses colonnes.

Cet article ne semble en définitive avoir qu'une visée: dire en passant de petites injures au clergé. — On sait que le clergé ne se rebiffa pas; il est bien au-dessus de ces balivernes grossières et outrageantes dont l'acabent chaque jour les feuilles plus ou moins rouges du clan révolutionnaire.

Mais en dehors de ces petites faiblesses engendrées par la haine, cet article met dans un faux jour, certains faits qu'il est nécessaire de remettre en pleine lumière. Nous publierons dans notre prochain numéro, le compte-rendu *in-extenso* de cette séance du 9 mai, accompagnée de documents relatifs à la question agitée; le public appréciera.

Le *Journal officiel* enregistre les pétitions suivantes:
M. Plichon, député du Nord, a déposé: 67 pétitions de 2,896 habitants des communes de Hazebrouck, Bailleul, Merris, Winnezele, Ghylreide, Valenciennes, Rosult, Farnas, Vicq, Wavrechain-sur-Faulx, Fresnes, Anzia, Monchaux, Ommain, Quévrecrain, Estreux, Saint-Amand, Godevaerswilde.

Le Congrès agricole a continué, hier, ses conférences. M. Terquem, professeur à la faculté, a démontré l'avantage des paratonnerres, et dit qu'il fallait les mettre à l'épreuve au moins une fois chaque année.

Il s'étonne que les compagnies d'assurances n'exigent pas la pose de paratonnerre, en diminuant les prix d'assurances; elles y trouveraient leur avantage.

De plus chaque cultivateur devrait protéger sa récolte au moyen de paratonnerres mobiles et autour des villages, il devrait y avoir des arbres qui les protégeraient contre les accidents de la foudre.

M. Corenwinder a fait ensuite une très-intéressante conférence sur la nutrition de la plante.

Hier devant le tribunal de Lille M^e Coquelle a continué pour M. Pérot, la plaidoirie qu'il avait commencée la veille. Elle a été